

RAPPEL : Traitement des résultats | MODÉRATION

Traitement des résultats | MODÉRATION

Assurer que les résultats issus du processus d'évaluation des apprentissages des élèves en classe soient comparables afin d'introduire plus de justice et d'équité dans ce processus.

La modération

- La modération statistique vise à atténuer les effets des pratiques locales en situant les élèves sur une même échelle
- Elle consiste à ajuster les résultats obtenus par les élèves de différents groupes-classe en fonction de leur rendement à une **épreuve de calibration** (épreuve ministérielle unique) avec des **conditions d'administration identiques** et des **outils de correction uniforme**

La modération - Pourquoi

- Les notes transmises par les écoles ne sont pas vraiment comparables
- Chaque école choisit ses formes d'évaluation (examens, travaux, appréciation, etc.) et le contenu de la note qui est transmise au MEQ
- Assure la validité des résultats qui servent à obtenir des unités pour la délivrance du DES (valeur du DES)

Application de la modération - Épreuve unique

La modération des notes consiste pour le Ministère à comparer, pour chaque groupe d'élèves, les notes obtenues à l'école avec celles obtenues à l'épreuve unique. Par un procédé statistique, la distribution des notes de chaque groupe d'élèves en ce qui concerne les épreuves d'établissement est ajustée par rapport à celle qui a trait à l'épreuve unique, en fonction de la moyenne et de l'écart type (c'est-à-dire la dispersion des notes autour de la moyenne).

L'épreuve unique à laquelle sont soumis l'ensemble des élèves inscrits à un même cours procure un bon indice du rendement relatif des différents groupes d'élèves. Il est donc possible d'utiliser les notes obtenues à une épreuve unique pour « modérer » celles attribuées par l'établissement, c'est-à-dire pour minimiser ou annuler l'effet des variations locales.

La modération permet donc de modifier **à la hausse ou à la baisse** les notes obtenues à l'école, mais l'élève conserve toujours la position qu'il avait dans son groupe avant l'alignement des notes.

Toutefois, cette pratique n'a jamais pour conséquence de faire échouer l'élève qui aurait obtenu la note de passage à l'épreuve unique de la compétence évaluée.

Bulletin 2024 - 2025

Une colonne distincte pour identifier que le résultat final apparaîtra sur le relevé officiel du MEQ

Exemple :

Français, langue d'enseignement						
Matière : 132506	Groupe : 2	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Résultat partie	Résultat final
Enseignant(e) :						
Lire		86		73	76	Relevé MEQ
Écrire		68		56	58	Relevé MEQ
Communiquer oralement		82		68	71	Relevé MEQ
Résultat disciplinaire		77		64	67	Relevé MEQ
Moyenne du groupe		70		59	61	
Absences			Étape 1: ___	Étape 2: ___	Étape 3: ___	
Commentaires: Le résultat final apparaîtra sur le relevé officiel du Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).						

Résultat final/Relevé MEQ au bulletin et le commentaire pour les matières comprenant une épreuve unique